

Inscriptions pour l'école et la cantine



La rentrée, cela s'anticipe. Votre enfant entre en maternelle ou en CP en septembre prochain ? Vous souhaitez qu'il bénéficie de la cantine scolaire ? à vos agendas, les inscriptions se dérouleront du lundi 11 mars au vendredi 5 avril.

Où ?

Deux lieux sont à votre disposition : en Mairie (au service de la Vie Scolaire) et à la Maison des Services Publics (1^{er} étage). Attention, les inscriptions scolaires se font uniquement pour la première rentrée en maternelle et en classe préparatoire (CP). Pour la cantine, un imprimé est à retirer au service de la Vie Scolaire ou à télécharger directement ci-dessous puis à retourner en mairie. à noter que pour les enfants déjà inscrits en restauration scolaire en 2018/2019 et qui ne changent pas de cycle (passage de la maternelle à l'élémentaire), un renouvellement automatique est effectué.

Horaires

Permanences en mairie : du lundi 11 mars au vendredi 5 avril (9h-12h, 14h-17h)

Permanences à la Maison des Services Publics : les jeudis 14, 21, 28 mars et 4 avril (9h-12h, 14h-17h)

Permanences exceptionnelles :

samedi 16 mars : Maison des Services Publics (9h-12h)

samedi 23 mars : Service de la Vie Scolaire (9h-12h)

Justificatifs

N'oubliez pas vos justificatifs à fournir au service de la Vie Scolaire :

– livret de famille ou extrait d'acte de naissance (en français),

- carnet de santé (avec les vaccinations à jour),
- justificatif de domicile (quittance EDF par exemple),
- numéro de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

Téléchargements

[Fiche sanitaire –cycle maternel](#)

[Fiche sanitaire – cycle élémentaire](#)

Plus d'infos :

Service de la Vie Scolaire

Tél. 01 64 70 44 13